

كلمة العدد

بسم الله الرحمن الرحيم

يسر مجلة المقالات الدولية أن تقدم لقرائها وباحثيها العدد الثاني عشر، الصادر في يوليو 2026، مواصلة لمسيرتها في دعم البحث الأكاديمي الرصين والنشر العلمي الموثوق. وتعتز المجلة بفهرستها ضمن معامل التأثير العربي (AIF) واستمرار إدراجها ضمن International Scientific Indexing (ISI). واستجابة لطلبات الباحثين، توفر المجلة حالياً خاصية النشر الفوري للأبحاث المقبولة بعد استكمال إجراءات التحكيم العلمي. وبهذه المناسبة، تجدد المجلة التزامها بالتحكيم الدقيق وأخلاقيات البحث ومعايير الجودة والشفافية والله ولي التوفيق.

رئيس التحرير



مجلة شهرية، محكمة متعددة التخصصات
تعنى بنشر الدراسات والأبحاث في مجالات العلوم
القانونية، الإنسانية، الاجتماعية، والاقتصادية

المدير المسؤول ورئيس التحرير: انس المستقل



مجلة المقالات الدولية

INTERNATIONAL ARTICLES JOURNAL

العدد الثاني عشر Issue Eleven

يوليو 2026 June

الرقم المعياري الدولي : 3085 - 5039 e-ISSN :
رقم الصحافة : 1/2025 Press number

مجلة علمية، شهرية، محكمة متعددة التخصصات، تعنى بنشر الدراسات والأبحاث في مجالات العلوم الإنسانية، الاجتماعية، والاقتصادية.

الرقم المعياري الدولي: 5039 - 3085 ISSN : رقم الصحافة : 1 / 2025 Press number: العدد 12 يوليو 2026

اللجان العلمية

أنس المستقل

المدير المسؤول ورئيس التحرير

لجنة التقرير والتحكيم

د. طه لحيدياني

أستاذ جامعي كلية العلوم القانونية والاقتصادية والاجتماعية جامعة سويسري
محمد الخامس بالرباط

د. عبد الحق بلقيش

أستاذ جامعي كلية العلوم القانونية والاقتصادية والاجتماعية جامعة سيدي
محمد بن عبد الله بفاس

د. بدر بوخلوف

أستاذ جامعي كلية العلوم القانونية والاقتصادية والاجتماعية جامعة مولاي
إسماعيل بمكناس المدير التنفيذي للمركز الوطني للدراسات القانونية
والحقوقية

د. حكيم مؤذن

أستاذة جامعية كلية العلوم القانونية والاقتصادية والاجتماعية المحمدية جامعة
الحسن الثاني بالدار البيضاء مديرة مجلة إصدارات

د. احمد هيساوي

أستاذ جامعي كلية العلوم القانونية والاقتصادية والاجتماعية المحمدية جامعة
الحسن الثاني بالدار البيضاء

د. إبراهيم رضا

أستاذ جامعي كلية الآداب والعلوم الإنسانية جامعة القاضي
عياض بمرآش

د. زكرياء أقنوش

أستاذ جامعي كلية العلوم بالكلية المتعددة التخصصات الرشيدية
د. أحمد أعراب

د. إبراهيم أيت وركان

أستاذ جامعي كلية العلوم القانونية والاقتصادية والاجتماعية جامعة شعيب
الذكالي بالجديدة

د. محمد ملاح

أستاذ جامعي كلية العلوم بالكلية المتعددة التخصصات بالناضور

د. عبد الحي الغربة

أستاذ جامعي كلية العلوم القانونية والاقتصادية والاجتماعية المحمدية جامعة
الحسن الثاني بالدار البيضاء

الهيئة الاستشارية

د. يونس وحالو

نائب العميد المكلف بالبحث العلمي والتعاون الجامعي كلية العلوم القانونية
والسياسية جامعة ابن طفيل بالقنيطرة

د. المختار الططبي

نائب العميد المكلف بالشؤون البيداغوجية كلية العلوم القانونية والاقتصادية
والاجتماعية بعين السبع جامعة الحسن الثاني بالدار البيضاء

د. رشيد الهدور

أستاذ جامعي جامعة الحسن الثاني بالدار البيضاء عضو المجلس الدستوري
سابقا مدير مجلة دفاتر برلمانية

د. سعيد خوري

أستاذ جامعي جامعة الحسن الثاني بالدار البيضاء مدير مختبر القانون العام
وحقوق الإنسان

د. كمال هشوي

أستاذ جامعي جامعة محمد الخامس بالرباط المنسق البيداغوجي لماستر
الدراسات السياسية والمؤسساتية المعمقة

د. مهدي العيساوي

مستشار رئيس مجلس النواب العراقي لشؤون الصياغة التشريعية أستاذ
القانون العام الدولي في الجامعة العراقية

د. المهدي منشيد

أستاذ جامعي كلية العلوم القانونية والاقتصادية والاجتماعية المحمدية جامعة
الحسن الثاني بالدار البيضاء

Riccardo Pelizzo

نائب العميد المكلف بالشؤون الأكاديمية بجامعة نزار باييف بكازاخستان

د. وفاء الفيلالي

أستاذة جامعية كلية العلوم القانونية والاقتصادية والاجتماعية جامعة سويسري
جامعة محمد الخامس بالرباط

د. صليحة بوعكاكة

أستاذة جامعية كلية العلوم القانونية والاقتصادية والاجتماعية جامعة سيدي
محمد بن عبد الله بفاس

3-28	La sécurité juridique des demandeurs de clémence en droit marocain de la concurrence Mohamed HAMMOUMI & Fouad BENDIAB
29-52	Think Tanks et Conditionnalité Migratoire dans le Partenariat UE–Maroc Entre expertise et fabrication des politiques publiques Mohammed MOUILHA & Hicham BOUISFI
53-67	الجريمة الخوارزمية وتحديات الإسناد الجنائي: دراسة نقدية لمسؤولية الكيانات الذكية في التشريع المغربي والمقارن محمد بن أحمد
68-84	La transformation des modèles d'évaluation d'entreprise à l'ère de l'IA générative : vers une reconnaissance du capital algorithmique Louhmedi Abdeljalil & El Fethouni Aziz
85-96	حق تقديم الملتمسات في مجال التشريع بالمغرب: دراسة تحليلية في الشروط القانونية وتحديات التنزيل العملي فهد كرطيط
97-117	دور الالامركز الإداري في تنزيل الجهوية المتقدمة بالمغرب: تحديات وآفاق التنمية المندمجة عثمان الحجيري
118-137	المساهمة المغربية في مجال مكافحة الإرهاب في إطار التعاون العربي والغربي: دراسة تحليلية رشيد دوهبي
138-158	De La Désinformation Au Changement Comportemental : Les Opérations D'influence Etrangères Comme Technologie De Pouvoir Dans Les Relations Internationales Contemporaines Omaira El Azaar



**Think Tanks et Conditionnalité Migratoire dans le Partenariat
UE–Maroc Entre expertise et fabrication des politiques publiques**

**Think Tanks and Migration Conditionality in the
EU-Morocco Partnership Between Expertise and Public Policy Making**

Mohammed MOUILHA *

Doctorant en droit public et science politique à
l'Université Mohammed V de Rabat, Maroc

Hicham BOUISFI**

Professeur de droit public et science politique à
l'Université Mohammed V de Rabat, Maroc

Abstract:

Migration cooperation between the European Union and Morocco is based on a logic of externalizing migration controls. Through an analysis of cooperation instruments and discourses produced by European and Moroccan think tanks between 2000 and 2025, this article shows that these actors contribute to legitimizing this system by disseminating a narrative of a “win-win” partnership, linking security and humanitarian concerns, and transforming criticisms into technical issues. The study thus highlights the central role of think tanks in normalizing and perpetuating Euro-Moroccan migration policies.

Keywords :

Migration conditionality, externalization, think tanks, EU-Morocco partnership, legitimation, asymmetry, migration diplomacy, Euro-Mediterranean governance.

Résumé:

La coopération migratoire entre l'Union européenne et le Maroc repose sur une logique d'externalisation des contrôles migratoires. À partir d'une analyse des instruments de coopération et des discours produits par les think tanks européens et marocains entre 2000 et 2025, cet article montre que ces acteurs contribuent à légitimer ce dispositif en diffusant un récit de partenariat « gagnant-gagnant », en articulant sécurité et humanitaire, et en transformant les critiques en enjeux techniques. L'étude met ainsi en évidence le rôle central des think tanks dans la normalisation et la pérennisation des politiques migratoires euro-marocaines.

Mots-clés:

conditionnalité migratoire, externalisation, think tanks, partenariat UE-Maroc, légitimation, asymétrie, diplomatie migratoire, gouvernance euro-méditerranéenne.

* Auteur principal

** Directeur de recherche

INTRODUCTION

La conditionnalité de l'aide dans la politique migratoire extérieure de l'Union européenne est devenue l'un des prismes les plus révélateurs des recompositions contemporaines des rapports de pouvoir entre l'Europe et ses pays voisins. En subordonnant l'octroi de financements, d'avantages politiques ou de facilités de mobilité au degré de coopération des États tiers en matière de contrôle des frontières, de réadmission ou d'asile, l'UE a progressivement transposé aux questions migratoires des mécanismes initialement conçus pour la promotion des droits de l'homme et de la gouvernance démocratique. Ce déplacement normatif, engagé dès les années 1990 et considérablement accéléré depuis 2015, ne s'est pas produit dans un vacuum intellectuel : il s'est accompagné d'une intense activité discursive dans laquelle les think tanks jouent un rôle structurant, souvent invisible mais décisif.

Les données récentes soulignent à la fois l'ampleur des pressions migratoires et les limites des réponses institutionnelles. En 2023, le nombre d'arrivées irrégulières en Méditerranée occidentale enregistrées par l'Organisation internationale pour les migrations atteignait 186 000, soit une hausse de 77 % par rapport à 2022. Cette même année, 571 personnes ont péri ou disparu sur cette seule route, portant à plus de 60 000 le nombre de décès recensés en Méditerranée depuis 2014 (OIM, 2024). Ces chiffres, qui ne rendent compte que des cas documentés, illustrent à la fois l'intensité des pressions migratoires et les limites humaines et politiques des dispositifs d'externalisation auxquels la coopération UE–Maroc est censée contribuer.

Pourtant cette dynamique ne se réduit pas à un rapport de domination unilatérale. Plusieurs travaux ont mis en évidence la capacité du Maroc à négocier les termes de cette relation, à exercer ce que Jean-Pierre Cassarino (2007) a conceptualisé comme une « conditionnalité inversée », la capacité d'un État récepteur à imposer ses propres conditions au bailleur, en jouant de sa valeur géostratégique. C'est dans cet espace de tensions et d'ajustements entre asymétrie structurelle et marges de manœuvre souveraines que les think tanks interviennent comme producteurs d'idées, de données et de cadrages qui contribuent à rendre cette coopération pensable et acceptable. Malgré l'existence d'institutions de référence comme le Policy Center for the New South (PCNS), l'IEMed ou EuroMeSCo, des analyses internes de l'Ifri (2019) estiment que moins de 25 % des recommandations de ces acteurs sur la migration euro-méditerranéenne sont effectivement intégrées aux politiques nationales. Cet écart entre la

production intellectuelle et l'appropriation politique constitue l'un des enjeux centraux de la présente analyse.

Cet article s'intéresse au rôle joué par les think tanks européens et marocains dans la construction et la légitimation de la conditionnalité migratoire au sein du partenariat UE-Maroc. Il cherche à déterminer dans quelle mesure ces acteurs de l'expertise participent à la production et à la diffusion des cadres cognitifs, normatifs et discursifs qui sous-tendent les politiques migratoires euro-marocaines. Plus précisément, il examine les cadres privilégiés par les think tanks pour appréhender les enjeux migratoires et analyse la manière dont ceux-ci articulent les impératifs de sécurité, les objectifs de développement et les références aux droits humains. La problématique centrale consiste ainsi à comprendre comment ces productions expertes contribuent à justifier, à normaliser ou, au contraire, à remettre en question les logiques de conditionnalité et d'externalisation qui structurent la gouvernance migratoire entre l'Union européenne et le Maroc.

L'hypothèse défendue est que, malgré l'existence de discours critiques, une part importante de cette production para-experte tend à stabiliser un récit de partenariat « gagnant-gagnant » en normalisant l'externalisation des contrôles tout en reformulant les contestations dans un langage de réforme et d'efficacité qui ne remet pas en cause les fondements politiques du dispositif. Cette hypothèse inspirée notamment des travaux d'Antonio Gramsci sur l'hégémonie idéologique et des analyses contemporaines sur le rôle de cette communauté épistémique dans la gouvernance internationale (Haas, 1992), sera testée à travers une analyse croisée des instruments de coopération et de la production discursive des think tanks.

Sur le plan méthodologique, la démarche combine trois niveaux d'analyse : l'examen des instruments juridiques et financiers de la coopération UE-Maroc (accords, cadres de partenariat, décisions de financement) ; l'analyse statistique des flux migratoires sur la période 2015–2023 à partir des données du ministère espagnol de l'Intérieur et de l'OIM ; et l'analyse de la production discursive (rapports, notes stratégiques, policy briefs, comptes rendus de conférences) de douze acteurs de l'écosystème de l'expertise migratoire euro-méditerranéenne. Cette triangulation des sources vise à articuler ce que les politiques font concrètement avec ce que les think tanks disent qu'elles font, et ce que ce décalage révèle sur les fonctions sociales de l'expertise migratoire.

La première propose un cadre théorique et géopolitique en trois temps : la genèse de la conditionnalité migratoire et de l'externalisation comme stratégie de gouvernance, la dynamique de conditionnalité inversée et la chronologie des instruments clés ainsi que les mécanismes théoriques de légitimation par l'expertise. La seconde partie présente les résultats empiriques : les effets réels de la coopération UE–Maroc sur les flux migratoires et les droits des personnes, d'une part, et le rôle des think tanks dans la stabilisation ou la contestation des narrations dominantes, d'autre part. Une conclusion analytique dégagera enfin les implications théoriques, institutionnelles et normatives de l'analyse.

I.

CADRE THÉORIQUE ET GÉOPOLITIQUE DE LA COOPÉRATION MIGRATOIRE UE-MAROC

A. Conditionnalité migratoire et externalisation

La politique migratoire extérieure de l'UE s'est structurée progressivement autour d'une logique de conditionnalité étendant aux questions migratoires des mécanismes initialement réservés à la promotion de la démocratie et des droits de l'homme. Dans son acceptation la plus générale, la conditionnalité consiste dans l'usage d'incitations positives et négatives, les fameuses « carottes et bâtons » de la littérature sur la politique étrangère, pour influencer le comportement d'un État tiers. L'UE a historiquement intégré des clauses conditionnelles dans ses accords dès les années 1990. Le système de préférences généralisées (SPG/SPG+) subordonnait les avantages commerciaux au respect des normes sociales et environnementales. Les clauses « démocratie et droits de l'homme » conditionnaient quant à elles l'aide au développement et les avantages politiques.

Dans le domaine migratoire, la conditionnalité migratoire constitue le prolongement direct de cette logique, opérant un double déplacement : d'une part, elle transfère aux flux de personnes des mécanismes initialement conçus pour le flux de capitaux, de biens et de normes, d'autre part, elle instrumentalise l'aide au développement à des fins de contrôle migratoire, ce qui soulève des questions fondamentales sur la cohérence des politiques de l'UE. Concrètement, elle consiste à subordonner la coopération d'un pays tiers dans la gestion des flux à la conclusion d'accords de réadmission, contrôle des frontières, gestion des demandes d'asile en contrepartie

de l'octroi de bénéfices précis tels que l'aide au développement, facilitation des visas, accès préférentiel aux marchés ainsi que la reconnaissance politique et diplomatique.

Cette conditionnalité migratoire s'inscrit dans une stratégie plus large d'externalisation qui a connu plusieurs phases d'intensification. La phase entre 1999 et 2010 correspond à la mise en place des premiers instruments bilatéraux et régionaux du programme MEDA, processus de Barcelone, approche globale des migrations. La deuxième phase, entre 2011 et 2015 initiée par le printemps arabe et marquée par les drames méditerranéens de 2011 et 2013, se traduit par le renforcement des partenariats de mobilité et le lancement du dialogue sur les migrations, la mobilité et la sécurité. La troisième phase, de 2015 jusqu'à présent, catalysée par la crise migratoire de 2015–2016, rend la conditionnalité migratoire explicite et systématique, tandis que l'EUTF mobilise des ressources sans précédent. Dans le cas du Maroc, les données financières illustrent cette trajectoire : sur la période 2001-2010, au moins 68,6 millions d'euros ont été consacrés à la sécurité frontalière ; après 2015, l'EUTF porte ce total à environ 360 millions d'euros sur une décennie. Le tableau ci-après retrace les jalons institutionnels de cette évolution.

Chronologie des principaux instruments de coopération migratoire UE–Maroc

(2000–2025)

Année	Instrument / Événement	Contenu principal	Portée analytique
2000	Accord d'association UE–Maroc	Intégration d'un dialogue migration et visas ; libre-échange progressif	<i>Première institutionnalisation du lien aide/migration</i>
2006	Conférence euro-africaine de Rabat	Le Maroc refuse le rôle de « gendarme unique » de l'UE	<i>Première expression publique de la conditionnalité inversée</i>
2008	Statut avancé UE–Maroc	Approfondissement dialogue politique ; facilités visas en discussion	<i>Renforcement asymétrique : Maroc pivot régional</i>
2013	Partenariat de mobilité UE–Maroc + SNIA marocaine	Soft law sur migration légale, réadmission, protection ; régularisations au Maroc	<i>Articulation coopération UE / réforme interne marocaine</i>
2015	Lancement EUTF à La Valette	234 M€ alloués au Maroc sur 2015–2022	<i>Massification des financements ; orientation contrôle + développement</i>

Année	Instrument / Événement	Contenu principal	Portée analytique
2016	Cadre de partenariat (Migration Compacts)	Conditionnalité explicite sur retours en échange d'aide/visas	<i>Institutionnalisation de la conditionnalité migratoire</i>
2022	Partenariat opérationnel renforcé UE–Maroc	152 M€ NDICI 2022–2026 ; renforcement matériel post-Melilla	<i>Approfondissement malgré drame Melilla (juin 2022)</i>
2025	Nouveau Pacte pour la Méditerranée	Relance du partenariat dans un cadre géopolitique élargi (PCNS, Jaldi 2025)	<i>Continuité de la logique externalisation / partenariat</i>

Source : *Compilation auteur à partir des traités, accords et décisions de financement officiels de l'UE ; Jaldi (2025), PCNS ; Commission européenne, DG NEAR.*

La conditionnalité migratoire soulève des questions fondamentales sur l'équilibre des pouvoirs dans la politique de voisinage de l'UE. Janine Silga a établi qu'elle n'est pas un dévoiement mais l'extension directe de la conditionnalité politique de l'UE, ancrée dans des relations postcoloniales structurellement inégalitaires. Cette analyse rejoint celle d'Abdelkrim Belguendouz (2005), qui décrit de longue date l'externalisation comme une délégation à des États tiers du contrôle migratoire en échange de ressources et d'une reconnaissance. Dans ses termes :

« Le Maroc est sommé d'être le garde-frontière, le gendarme de service de l'Union européenne au sud de la Méditerranée, indépendamment des intérêts et des spécificités du Maroc lui-même » (Belguendouz, 2005, p. 161)

Dans cette perspective l'idéal d'un partenariat équilibré et mutuellement bénéfique est mis à rude épreuve par une réalité où l'UE détient la majorité des leviers de financement, accès aux marchés, visas, cadres normatifs.

Il serait cependant réducteur de présenter ce dispositif comme un simple rapport de domination. La notion « conditionnalité inversée », développée par Cassarino (2007) à partir du cas marocain et tunisien, met en évidence la capacité des États récepteurs à retourner partiellement la pression, en jouant de leur valeur géostratégique. Cassarino résume cette dynamique en observant que

« readmission negotiations with third countries have often been held hostage by the unwillingness of the latter to cooperate, which has forced EU member states to grant concessions going well beyond the field of migration » (Cassarino, 2007, p. 184)

Cette dynamique s'inscrit dans ce que la littérature sur les relations UE-voisinage appelle parfois le paradoxe de la puissance normative, l'UE dispose d'une puissance d'attraction mais dépend de la coopération de ses partenaires pour atteindre ses objectifs migratoires, cela lui confère une vulnérabilité structurelle que les partenaires les plus stratégiques ont appris à exploiter.

B. La conditionnalité inversée et la diplomatie migratoire marocaine

Le cas marocain constitue l'un des exemples les plus documentés de la conditionnalité inversée dans la politique migratoire de l'UE, la trajectoire de la relation sur plus de vingt ans illustre comment un État peut progressivement renégocier les termes d'un partenariat initialement asymétrique, en transformant sa position d'État de frontière subissant les pressions européennes en celle d'un acteur stratégique négociant activement les conditions de sa coopération.

Le premier épisode marquant remonte à la conférence euro-africaine de Rabat en juillet 2006 : face aux pressions européennes pour la conclusion d'un accord de réadmission bilatéral, le ministre des affaires étrangères Taïb Fassi Fihri a publiquement refusé de faire du Maroc le « gendarme unique de l'Europe » et a exigé que l'UE étende ses accords de réadmission à l'ensemble des pays africains de départ. Cette position, maintenue fermement pendant plusieurs années, a finalement contraint Bruxelles à diversifier ses engagements vers d'autres partenaires africains, dans le cadre notamment du processus de Rabat sur la migration et le développement. Ce faisant, Rabat a obtenu non seulement un allègement de sa charge relative, mais aussi une visibilité diplomatique accrue comme acteur incontournable de la gouvernance migratoire africaine.

La deuxième étape décisive intervient en 2013 avec l'adoption concomitante du partenariat de mobilité UE-Maroc et de la stratégie nationale d'immigration et d'asile (SNIA) marocaine. Cette double initiative illustre la dialectique des conditionnalités. La SNIA présentée comme une initiative royale souveraine en faveur d'une « politique migratoire humaniste » a été accompagnée et partiellement financée par les instruments européens. Katharina Natter (2014) souligne que cette articulation résulte d'une stratégie délibérée :

« Morocco has not merely been a passive recipient of EU migration policy, but has been able to extract significant concessions from Brussels by strategically timing its domestic policy reforms » (Natter, 2014, p. 22)

Fanny Tittel-Mosser (2018) a approfondi cette analyse en montrant comment le Maroc a instrumentalisé ce soutien européen pour valoriser son rôle de modèle régional en Afrique subsaharienne, dans un contexte de compétition pour le leadership politique africain.

Cette diplomatie migratoire marocaine s'appuie sur plusieurs ressources spécifiques. La première est géographique : avec 3500 km de côte et une frontière terrestre avec les enclaves de Ceuta et Melilla, le Maroc contrôle un passage que plusieurs centaines de milliers de personnes en transit cherchent à emprunter chaque année. La deuxième est politique : la stabilité relative du régime marocain, dans un contexte marqué par les fragilités libyenne, tunisienne et algérienne, fait du Maroc un partenaire irremplaçable pour la politique de voisinage de l'UE. La troisième est symbolique : le statut avancé accordé en 2008 confère au Maroc un positionnement unique, qui lui permet de négocier en bénéficiant d'un capital de confiance que peu de pays de la rive sud peuvent revendiquer. C'est sur ces ressources que se fonde la capacité marocaine de conditionnalité inversée, une capacité que les think tanks contribuent à amplifier en produisant des discours valorisant le rôle régional du Maroc.

C. Think tanks et légitimation des politiques publiques

Les think tanks sont des organisations situées au carrefour du savoir et du pouvoir, spécialisées dans la production d'analyses et de recommandations sur les politiques publiques. Cette définition, aussi simple qu'elle paraisse, recouvre une grande diversité d'organisations, des centres de recherche semi-académiques aux fondations politiques partisans, en passant par des organisations de conseil privées et des plateformes militantes qui revendiquent le statut d'expert. Ce que partagent ces organisations, c'est leur prétention à occuper une position d'intermédiaire entre la production de connaissances et la décision publique, une position qui leur confère une autorité discursive sans les soumettre aux mêmes contraintes de responsabilité que les institutions académiques ou publiques.

Dans le domaine migratoire, leur rôle est multiple et complexe : ils agissent comme conseillers stratégiques auprès des décideurs, en fournissant des études, des données et des propositions. Ils se posent également en intermédiaires entre gouvernants et opinion publique, contribuant à diffuser certaines idées et à façonner les récits collectifs autour des enjeux migratoires. Leur fonction de légitimation est particulièrement importante : en revêtant le discours politique d'une apparente objectivité technocratique ou scientifique, ils renforcent l'acceptabilité des mesures qui seraient plus difficilement défendables sous une forme purement politicienne. Ce mécanisme, que Pierre Bourdieu appelait le « pouvoir de faire voir et de faire croire », opère d'autant plus efficacement que les think tanks bénéficient d'une réputation d'indépendance et de rigueur que les acteurs purement partisans ne possèdent pas.

Théoriquement, la légitimation par l'expertise s'inscrit dans les dynamiques contemporaines de gouvernance des politiques complexes. Peter Haas (1992) a développé la notion d'*epistemic community* (« communauté épistémique ») pour décrire les réseaux de

professionnels disposant d'une expertise reconnue dans un domaine particulier et partageant des principes normatifs qui guident leurs recommandations. Dans sa définition canonique :

« an epistemic community is a network of professionals with recognized expertise and competence in a particular domain and an authoritative claim to policy-relevant knowledge within that domain or issue-area » (Haas, 1992, p. 3)

Ces communautés jouent un rôle crucial dans les situations d'incertitude, où les décideurs recherchent des guides cognitifs pour orienter leur action. Dans le domaine migratoire, caractérisé à la fois par une complexité technique considérable et par des enjeux politiques sensibles, leur impact ne passe pas nécessairement par une influence directe sur les décisions mais par une action diffuse sur les cadres cognitifs à l'intérieur desquels les décisions sont prises.

Dans une perspective plus critique, inspirée des travaux de Michel Foucault sur le pouvoir-savoir et de Gramsci sur l'hégémonie culturelle, les think tanks peuvent être analysés comme des opérateurs de normalisation. Christina Boswell (2009) a montré que les gouvernements font appel à l'expertise non pour améliorer leurs décisions, mais pour les légitimer a posteriori. Elle souligne que

« research organisations are not simply consulted to improve the quality of decision-making; they are strategically mobilised to provide epistemic authority for policies that have already been decided on political grounds » (Boswell, 2009, p. 17)

Ce travail de cadrage n'est pas nécessairement conscient ni malveillant, mais ses effets politiques sont bien réels : il réduit l'espace des possibles et contribue à la reproduction des arrangements institutionnels en place. Dans le contexte de la coopération migratoire UE–Maroc, ce travail de normalisation prend une importance particulière, car il doit gérer en permanence la tension entre des impératifs de contrôle et des valeurs de dignité humaine que l'UE ne peut ouvertement abandonner.

Le tableau 3 ci-après propose une cartographie des principaux acteurs de cet écosystème discursif, permettant d'identifier leurs affiliations, leurs productions représentatives et les grands registres de cadrage qu'ils mobilisent.

Cartographie des principaux think tanks et organisations expertes dans le domaine de la migration UE–Maroc

Acteur	Base	Type	Productions clés	Cadrages dominants
Policy Center for the New South (PCNS)	Rabat	Think tank public	Partenariat UE–Maroc (Jaldi 2025) ; dynamiques migratoires (Elouassif 2022) ; The Migration Dilemma (2024)	Partenariat stratégique ; rôle régional du Maroc ; gouvernance techniciante
IEMed / EuroMeSCo	Barcelone	Réseau think tanks	A Tale of Two Agreements (Abderrahim 2019) ; Conf. Rabat 2018 ; EuroMeSCo Papers annuels	Pragmatisme coopératif ; partenariat + recommandations encadrement
Institut Amadeus	Rabat	Think tank privé	Analyses relations euro-marocaines ; diplomatie économique	Partenariat ; diplomatie économique et soft power
IAI – MENARA	Rome	Think tank / recherche	Lahlou, Migration Dynamics in Morocco (2018)	Géopolitique des routes ; sécurité / politiques
CEPS	Bruxelles	Think tank UE	EU–Morocco Cooperation on Migration (2016)	Policy options ; dilemmes institutionnels UE
Migration Policy Institute	Washington	Think tank	Maroc et transition migratoire (2013)	Systèmes migratoires / transitions ; contextualisation
CONCORD Europe	Bruxelles	Plateforme ONG	Partnership or Conditionality? (2018)	Critique détournement aide ; conditionnalité intrusive
Oxfam International	Oxford	ONG experte	An Emergency for Whom? (2017)	Garde-fous EUTF ; priorités UE vs besoins locaux
EuroMed Rights	Réseau UE–Med	ONG experte	Analyse Mobility Partnership UE–Maroc (2013)	Critique sécuritisation ; droits / asymétries
Human Rights Watch	Global	ONG monitoring	World Report 2025 – Maroc, migrants/réfugiés	Droits humains ; violences / expulsions ; asile
GADEM	Rabat	ONG locale	Rapports accès aux droits des migrants au Maroc	Violations des droits ; invisibilisation migrants subsahariens
ECRE	Bruxelles	Réseau/ONG experte	Working paper UE–Maroc (2020)	Droits ; critique retours forcés ; non-refoulement

Source : Compilation auteur à partir des sites institutionnels, portails de publications EuroMeSCo, Ifri, Migration Data Portal (2024) et des bases de données de l'OCDE sur les think tanks internationaux.

Un clivage discursif structurant traverse cet écosystème, qui correspond grossièrement à la distinction entre acteurs institutionnels et acteurs critiques. Du côté institutionnel, les think tanks proches des gouvernements et des institutions européennes (PCNS, IEMed, EuroMeSCo, CEPS) tendent à produire des analyses qui, tout en relevant des imperfections de la coopération, en acceptent les fondements et proposent des améliorations à la marge : leur mode d'influence privilégié est la recommandation opérationnelle et la production de données comparatives. Du côté critique, des organisations comme CONCORD, Oxfam, EuroMed Rights, GADEM ou ECRE produisent des analyses qui contestent les fondements mêmes du dispositif, documentant les atteintes aux droits humains, les contradictions internes de la politique de l'UE et les effets pervers de l'externalisation. Entre ces deux pôles, des organisations comme l'IAI-MENARA ou le Migration Policy Institute occupent une position intermédiaire, combinant rigueur analytique et prudence politique.

Ce clivage n'est pas sans rapport avec les sources de financement : les think tanks institutionnels dépendent souvent partiellement d'institutions européennes ou de gouvernements qu'ils analysent, une situation qui a créé une dépendance structurelle pouvant affecter même de façon non consciente les problématiques retenues, les conclusions avancées et les recommandations formulées. Le réseau EuroMeSCo, financé en partie par l'UE et dont la conférence annuelle de Rabat en juillet 2018 a réuni cent six think tanks aux côtés du Secrétaire général de l'Union pour la Méditerranée et d'ambassadeurs européens, illustre cette proximité entre production intellectuelle et espace décisionnel. Ces forums créent un espace discursif commun où se forge la légitimation mutuelle : l'UE valorise le Maroc en « partenaire clé », le Maroc se présente comme modèle régional, et les think tanks fournissent le substrat intellectuel de cette valorisation réciproque.

II.

Effets de la coopération UE–Maroc et production de légitimité par les think tanks

A. Les effets de la coopération sur les flux migratoires : entre résultats affichés et dynamiques réelles

Avec plus de quinze ans d'interactions continues et une architecture de coopération parmi les plus denses de la politique de voisinage méridionale de l'UE, le partenariat migratoire UE–Maroc offre un terrain d'observation solide pour mesurer ce qu'une politique d'externalisation produit dans les faits. L'analyse des données statistiques disponibles révèle un tableau complexe, loin de la narrative simplifiée qui prévaut dans les discours officiels.

Sur le plan des flux, le tableau met en évidence plusieurs dynamiques importantes. La hausse spectaculaire observée en 2018, avec 58 569 arrivées totales en Espagne, dont 54 480 sur la route méditerranéenne occidentale, représentant une augmentation de 164,9 % par rapport à 2017, a provoqué une intensification rapide de la coopération et des financements. La baisse enregistrée en 2019 (-44,6 %) a été abondamment présentée par les autorités européennes et les think tanks institutionnels comme la preuve de l'efficacité de cette coopération. La commissaire Ylva Johansson déclarait encore, en juin 2023, que le partenariat avec le Maroc était « essentiel » à la gestion des flux migratoires. Cependant, la remontée observée en 2023 (+53,2 %, avec 56 852 arrivées et 571 décès documentés) fragilise cette interprétation. Elle confirme la dynamique de déplacement bien documentée dans la littérature académique : lorsqu'une route est davantage contrôlée, les flux migratoires se réorientent vers d'autres itinéraires, souvent plus dangereux.

Mehdi Lahlou (2018 MENARA Working Paper No. 26) rappelle à cet égard que même en situation de coopération maximale, les politiques de contrôle ne peuvent réduire durablement l'irrégularité sans action sur les déterminants structurels dans les pays d'origine. De Haas (2010) prolonge ce diagnostic et montre, dans sa démonstration, que l'aide au développement ne réduit pas mécaniquement les incitations à migrer :

« rather than reducing migration, development tends to increase the ability and desire of people to migrate, particularly in low- and middle-income countries » (De Haas, 2010, p. 248)

Évolution des flux migratoires sur la route méditerranéenne occidentale (2015–2023)

Année	Arrivées Espagne (total)	Route Méditerranée	W. Décès / Disp. (OIM)	Variation annuelle	Tendance
2015	13 791	7 266	75	—	↗
2016	13 975	8 162	55	+1,3 %	→
2017	22 108	20 737	224	+58,2 %	↗
2018	58 569	54 480	777	+164,9 %	↑↑
2019	32 449	26 168	219	-44,6 %	↘
2020	41 861	18 755	414	+28,7 %	↗
2021	40 185	16 823	392	-4,0 %	→
2022	37 097	15 682	440	-7,6 %	↘
2023	56 852	19 803	571	+53,2 %	↑

Source : Ministère de l'Intérieur espagnol (Secretaría de Estado de Migraciones) ; OIM, Missing Migrants Project, 2024. Compilation auteur.

Cette observation, constamment rappelée par les chercheurs mais rarement intégrée aux cadres d'évaluation des politiques migratoires, illustre un biais cognitif majeur dans la production des think tanks institutionnels : la focalisation sur les effets à court terme (nombre d'interceptions, volume de retours) au détriment des dynamiques structurelles de long terme.

Sur le plan normatif, la coopération UE–Maroc présente une ambivalence similaire. Les financements de l'EUTF illustrent une répartition qui, en dépit d'un discours officiel sur le « nexus migration-développement », reste largement orientée vers les instruments de contrôle. Le rapport Oxfam de 2017 a formulé cette critique avec précision :

« *the EU Trust Fund prioritises stemming migration flows over addressing the structural causes of poverty and conflict, with the majority of funds channelled towards border management and security rather than genuine development* » (Kervyn & Shilhav, 2017, p. 4)

Le seul projet FIIAPP de gestion intégrée des frontières représente 44 millions d'euros, soit plus de la moitié du total de notre sélection (85,5 millions). Les projets à orientation humanitaire ou développementale (Médecins du Monde, Handicap International, Save the Children) représentent des montants nettement inférieurs. Cette structure de financement révèle une priorité sécuritaire que les discours sur la « sécurité humaine » et la « protection des migrants vulnérables » contribuent à dissimuler.

Sur le plan des droits humains, l'évaluation du partenariat migratoire entre le Maroc et l'Union européenne demeure un sujet de débat au sein des milieux académiques et des organisations de défense des droits fondamentaux. D'une part, le Maroc est souvent présenté par ses partenaires européens comme un acteur ayant réalisé des progrès importants en matière de gouvernance migratoire, notamment à travers l'adoption de la Stratégie nationale d'immigration et d'asile (SNIA) et les différentes opérations de régularisation menées depuis 2014. D'autre part, plusieurs organisations internationales et associations de défense des droits humains, telles que Human Rights Watch, Amnesty International, EuroMed Rights et le GADEM, continuent de signaler des difficultés persistantes concernant la protection effective des migrants en situation de vulnérabilité.

« Moroccan authorities continued to subject sub-Saharan migrants and asylum seekers to collective expulsions, violence, and detention without due process, often targeting them in coordinated operations in border regions » (Human Rights Watch, 2025)

Dans ce contexte, les événements survenus à Melilla le 24 juin 2022, qui ont entraîné la mort d'au moins 23 personnes selon les chiffres communément rapportés par les organisations internationales, constituent l'un des épisodes les plus tragiques observés ces dernières années et ont suscité des appels au Parlement européen pour une enquête indépendante.

La réponse de l'UE révèle la hiérarchie réelle des priorités politiques. Aucun mécanisme de conditionnalité négative n'a été déclenché à la suite du drame de Melilla ni des rapports accablants sur les conditions faites aux migrants sans statut au Maroc. Au contraire, le partenariat opérationnel renforcé annoncé en juillet 2022 a accru l'assistance matérielle et la formation policière, et le programme NDICI 2022–2026 alloue 152 millions d'euros supplémentaires dont une part significative est pour la gestion des frontières. Pour Daniel Wunderlich (2010), cette souplesse s'explique par un calcul politique conscient prévoyant de préserver la coopération marocaine en évitant une conditionnalité trop contraignante, qui

risquerait de fragiliser l'ensemble de l'architecture partenariale. On retrouve ici la logique de la conditionnalité inversée : le partenaire bénéficiaire parvient à limiter les exigences du bailleur en jouant de son rôle stratégique irremplaçable.

Principaux projets financés par l'UE au Maroc dans le cadre de la coopération migratoire (sélection 2016–2021)

Bénéficiaire	Intitulé du projet	Montant (€)	Année	Orientation principale
FIIAPP (Espagne)	Gestion intégrée des frontières	44 000 000	2018	Contrôle / sécurité frontalière
OIM	Retour volontaire et réintégration (RDPP II)	10 000 000	2017	Protection / retours
GIZ (Allemagne)	THAMM – gouvernance migration travail	8 000 000	2018	Migration légale
ENABEL (Belgique)	Déploiement SNIA – régions pilotes	8 000 000	2018	Gouvernance / intégration
OIM	RDPP Afrique du Nord (pilier développement)	8 000 000	2016	Résilience / revenus
Save the Children	RDPP Afrique du Nord (pilier protection)	987 722	2016	Protection / inclusion
Médecins du Monde	Assistance migrants vulnérables	1 900 000	2018	Humanitaire / santé
Handicap International	Assistance migrants vulnérables	1 805 000	2018	Humanitaire / santé
HCR + AMAPPE	Insertion économique des réfugiés	621 000	2018	Intégration / asile
ProgettoMondo	Safe Journey – info migration irrégulière	966 240	2020	Prévention départs
Generalitat de Catalogne	Shababuna – mobilisation diaspora	645 070	2021	Sensibilisation / diaspora
CEFA Onlus	ERMES III – retour et réintégration	600 000	2019	Retours assistés
TOTAL (sélection)	—	85 525 032	—	—

Source : Portail EUTF Afrique du Nord (ec.europa.eu/trustfundforafrica) ; Plan d'action UE–Maroc 2021–2022, DG NEAR, Commission européenne ; EU Neighbours South. Compilation auteur.

B. Les think tanks comme producteurs d'arguments

Les think tanks européens et marocains n'ont pas seulement commenté la coopération migratoire UE–Maroc, ils ont contribué à structurer les catégories cognitives par lesquelles elle est comprise, justifiée et perpétuée. L'analyse croisée de leurs productions sur la période 2013–2025 met en évidence quatre mécanismes de légitimation qui opèrent de façon interdépendante et complémentaire. Le tableau propose une synthèse analytique avant que chacun soit examiné en détail.

Synthèse des quatre mécanismes de légitimation identifiés dans les productions des think tanks (2013–2025)

Mécanisme	Discours mobilisé	Acteurs principaux	Effet politique
1. Récit « gagnant-gagnant »	Convergence d'intérêts, responsabilité partagée, partenariat historiquement construit	PCNS, IEMed, EuroMeSCo, Institut Amadeus	Marginalisation des lectures critiques (rapports de force asymétriques, dépendance postcoloniale)
2. Hybridation sécurité / humanitaire	« Sécurité humaine », lutte contre les passeurs, protection des migrants, causes profondes	Tous acteurs institutionnels ; OIM, GIZ, ENABEL	La coopération répressive devient moralement défendable ; difficile à contester
3. Normalisation de l'externalisation	Solution pragmatique, best practice internationale, inévitabilité de la délégation	CEPS, MPI, EuroMeSCo, IAI–MENARA	Déplacement épistémique : « comment ? » plutôt que « faut-il ? »
4. Absorption technocratique des critiques	Recommandations de transparence, meilleure évaluation, coordination renforcée	CONCORD, Oxfam (partiellement), ECRE	Réforme d'acceptabilité sans remise en cause des fondements ; contestation absorbée

Source : Analyse auteur à partir du corpus de rapports, policy briefs et comptes rendus de conférences

1. La construction et la promotion du récit « gagnant-gagnant »

Le premier mécanisme et sans doute le plus structurant est la promotion d'un récit de partenariat mutuellement bénéfique dans lequel la coopération migratoire est présentée comme produisant des avantages symétriques pour l'UE et pour le Maroc. Ce récit, que l'on retrouve décliné de multiples façons dans les publications du PCNS, de l'IEMed, d'EuroMeSCo et d'une grande partie des think tanks institutionnels, s'appuie sur plusieurs arguments récurrents.

Le premier argument est celui de la convergence d'intérêts : l'UE et le Maroc partageraient un intérêt objectif à maîtriser les flux migratoires irréguliers, à lutter contre les réseaux criminels de passeurs et à favoriser la migration légale et ordonnée. Cet argument, qui n'est pas sans fondement factuel, opère cependant un déplacement important en présentant comme partagé ce qui reste en large partie un agenda européen, imposé à travers des mécanismes de conditionnalité que le Maroc subit autant qu'il les négocie.

Le second argument est celui de la responsabilité partagée : UE et Maroc seraient « co-responsables » de la gestion des flux migratoires, ce qui légitime la délégation au Maroc d'une part du contrôle des frontières européennes. Ce cadrage occulte le fait que cette « responsabilité partagée » est fondamentalement asymétrique : c'est le Maroc qui supporte les coûts humains, politiques et sécuritaires les plus lourds de l'externalisation, et non l'UE.

Le troisième argument est celui de la reconnaissance : en présentant le Maroc comme un « partenaire stratégique » et un « pays modèle » en Afrique du Nord, les think tanks institutionnels contribuent à construire le capital symbolique dont Rabat a besoin pour maintenir sa posture de négociateur exigeant. Cette reconnaissance n'est pas gratuite : elle entretient la coopération en offrant au Maroc une contrepartie diplomatique non négligeable. La note stratégique d'Abdessalam Saad Jaldi (PCNS, 2025) sur le Nouveau Pacte pour la Méditerranée illustre parfaitement ce mécanisme : le document valorise le rôle du Maroc comme « pilier de la stabilité régionale » tout en recommandant un approfondissement de la coopération migratoire, une formulation qui sert simultanément les intérêts marocains et la politique européenne.

2. L'hybridation des registres sécuritaire et humanitaire

Le deuxième mécanisme tient à la présentation simultanée de la coopération comme une réponse à des impératifs de sécurité et comme une politique de protection des personnes migrantes. Cette hybridation est particulièrement visible dans les discours qui entourent les

financements de l'EUTF : les mêmes projets sont présentés à la fois comme renforçant la surveillance des frontières et comme protégeant les migrants vulnérables, comme luttant contre les réseaux de passeurs et comme offrant des alternatives à la migration dangereuse.

Cette grammaire hybride que l'on retrouve dans les publications de l'ensemble des acteurs institutionnels y compris les organisations comme l'OIM, qui combine des financements opérationnels avec une mission de protection, produit un effet discursif puissant : elle rend la critique plus difficile. Contester la politique d'externalisation revient, dans ce cadre, à s'opposer à la « protection des migrants » et à la « lutte contre les passeurs », deux objectifs difficilement contestables. Ce mécanisme a été particulièrement efficace dans l'accompagnement de la SNIA marocaine : en présentant les régularisations de 2014 et 2017 comme des avancées humanitaires soutenues par la coopération européenne, les think tanks ont contribué à rendre acceptable et louable un dispositif dont l'orientation principale restait le contrôle et la dissuasion.

La rhétorique des « causes profondes » de la migration opère selon une logique similaire. En postulant que l'aide au développement, si elle est bien ciblée, permettra de réduire les incitations à migrir irrégulièrement, les think tanks institutionnels fournissent une justification développementale à une politique qui reste prioritairement sécuritaire. Mehdi Lahlou (2018) a montré que cette logique est empiriquement fragile : dans les phases initiales du développement, la croissance économique tend à augmenter plutôt qu'à diminuer les flux migratoires, en augmentant les ressources disponibles pour financer les projets migratoires. Mais l'argument des causes profondes remplit surtout une fonction discursive : il permet à l'UE de présenter ses politiques migratoires comme compatibles avec ses objectifs de développement, en dépit des tensions évidentes entre les deux.

3. La normalisation progressive de l'externalisation

La normalisation progressive de l'externalisation est le processus par lequel une pratique initialement contestée est transformée au fil du temps et des publications, en solution évidente, pragmatique et inévitable. Les think tanks ont joué un rôle essentiel dans ce processus de normalisation, en plusieurs étapes.

La première étape a été la comparaison internationale : en montrant que l'externalisation est pratiquée par de nombreuses démocraties libérales (les États-Unis avec le Mexique et le Guatemala, l'Australie avec la Papouasie-Nouvelle-Guinée et Nauru, l'UE avec la Turquie dans

le cadre de la déclaration de 2016), les think tanks ont contribué à faire de cette pratique une norme internationale plutôt qu'une exception européenne. La deuxième étape a été la conditionnalisation en soulignant que l'externalisation peut être pratiquée dans le respect des droits humains, sous réserve de conditions adéquates (respect du principe de non-refoulement, accès à l'asile, conditions d'accueil dignes). Les think tanks modérément critiques ont fourni un cadre de réforme qui préservait l'architecture fondamentale du dispositif. La troisième étape a été la technicisation en transformant les questions de fond en questions d'implémentation : comment mieux évaluer les programmes, comment améliorer la traçabilité des financements et comment renforcer la coordination entre acteurs. Les think tanks ont contribué à déplacer le débat de la légitimité à l'efficacité.

L'effet cumulatif de ces trois étapes est le déplacement épistémique : la question « faut-il externaliser le contrôle migratoire ? » a progressivement disparu de l'agenda des think tanks institutionnels, remplacée par la question « comment mieux externaliser ? ». Ce déplacement constitue en lui-même un résultat politique majeur : il signifie que l'espace du débat légitime se réduit aux modalités de mise en œuvre, excluant les alternatives structurelles : renforcement des voies légales de migration, investissement dans les capacités d'asile européennes, politique de développement décorrélée des objectifs migratoires qui auraient pu constituer des alternatives crédibles.

4. L'absorption des critiques dans un registre technocratique

Le quatrième mécanisme, probablement le plus diffus et le plus difficile à appréhender, correspond à la technocratisation des critiques. Il désigne le processus par lequel des contestations initialement formulées en termes politiques ou normatifs sont progressivement reformulées sous la forme de recommandations techniques, susceptibles d'être intégrées au fonctionnement du dispositif sans en remettre en cause les principes structurants. Ce mécanisme opère à plusieurs niveaux.

Au niveau des acteurs critiques eux-mêmes, on observe que les organisations les plus proches des personnes migrantes formulent leurs recommandations dans un langage compatible avec les catégories du discours dominant. CONCORD (2018) dénonce avec force le glissement opéré :

«The EU Trust Fund for Africa is being used as a tool to externalise migration management rather than to address the root causes of forced displacement,

effectively subordinating development objectives to border control imperatives »
(CONCORD Europe, 2018, p. 7)

Pourtant, la même organisation recommande en conclusion un meilleur « alignement » entre aide et politiques migratoires plutôt qu'une séparation franche, une recommandation qui peut être facilement intégrée au cadre existant sans en modifier la structure. Ce cadrage, compréhensible dans une logique de plaidoyer orienté vers des résultats à court terme, a pour effet involontaire de légitimer un cadre dont il ambitionne pourtant de transformer les logiques profondes.

Au niveau des acteurs institutionnels financés par l'UE, la porosité entre production de connaissances et gestion de programmes crée une tension structurelle. Certains organismes cumulent la production d'analyses critiques sur les politiques migratoires et la mise en œuvre de projets financés par les mêmes institutions que ces analyses sont censées évaluer indépendamment. Cette double position d'analyste et d'opérateur n'implique pas nécessairement une compromission délibérée, mais elle crée des conditions structurelles qui favorisent l'autocensure et la modération des critiques. Le résultat est une critique « encadrée » qui améliore le dispositif en surface tout en préservant ses fondements.

Au niveau du discours public transnational, la technocratisation des critiques tend à restreindre progressivement l'espace de la contestation légitime. Dans cette perspective, les questions liées aux droits fondamentaux des personnes migrantes, notamment le droit d'asile, le principe de non-refoulement ainsi que l'interdiction des traitements inhumains ou dégradants, sont souvent appréhendées comme des paramètres à prendre en compte dans la gestion des flux migratoires, plutôt que comme des normes impératives devant encadrer l'action publique. Cette hiérarchisation implicite, inscrite dans les cadres cognitifs que les think tanks contribuent à reproduire, est l'une des dimensions les moins visibles mais les plus structurantes du gouvernement asymétrique des migrations.

Conclusion

La coopération migratoire UE–Maroc offre un exemple particulièrement éclairant de la manière dont une politique extérieure se construit et se maintient à l'intersection d'instruments concrets et de travail discursif. L'architecture de financement de plus de 360 millions d'euros sur une décennie, avec les 44 millions du projet FIIAPP de gestion des frontières comme principal poste budgétaire, révèle une hiérarchie des priorités que les discours officiels sur le « nexus migration-

développement » tendent à dissimuler. Les données sur les flux migratoires, la remontée de 53,2 % des arrivées en Espagne en 2023 après les baisses de 2019–2022, et les 571 décès documentés sur la seule route méditerranéenne occidentale cette année-là confirment les limites d'une politique de contrôle qui produit davantage un déplacement des routes qu'une réduction de la mobilité. Le drame de Melilla de juin 2022 rappelle, avec la brutalité qui s'impose, le coût humain que ce déplacement peut engendrer.

Dans ce contexte, les think tanks jouent un rôle qui dépasse celui de simples commentateurs. À travers quatre mécanismes interconnectés : construction du récit gagnant-gagnant, hybridation des registres sécuritaire et humanitaire, normalisation de l'externalisation, absorption technocratique des critiques, ils contribuent à rendre pensable, acceptable et durable un dispositif qui soulève des questions fondamentales en termes de droits humains et d'équité géopolitique. Leur influence opère moins par voie d'incorporation directe de leurs recommandations que par un travail diffus de cadrage cognitif : en définissant ce qui compte comme un problème, en délimitant l'espace des solutions recevables et en fournissant le vocabulaire dans lequel les politiques sont justifiées, ils participent à la construction hégémonique d'une approche de la migration comme problème de gestion et de sécurité plutôt que comme question de droits et de justice.

Ces résultats invitent à plusieurs réflexions d'ordre différent. Sur le plan académique, ils plaident pour une sociologie critique de l'expertise migratoire euro-méditerranéenne, attentive aux conditions de production des discours, aux liens de financement et aux intérêts en jeu. Cette sociologie devrait s'intéresser en particulier aux effets de la dépendance financière des think tanks vis-à-vis des institutions qu'ils analysent et aux mécanismes d'autocensure qui en résultent. Elle devrait également développer des outils analytiques permettant de distinguer, au sein de la production des think tanks, ce qui relève du travail intellectuel indépendant et ce qui relève de la production de légitimité pour des politiques préalablement définies.

Sur le plan institutionnel, les résultats suggèrent la nécessité d'une plus grande transparence dans les relations entre think tanks et bailleurs, notamment lorsque les mêmes institutions financent les politiques analysées et les organisations censées les évaluer. Des mécanismes permettant à des voix critiques d'atteindre effectivement les arènes décisionnelles, une diversification des panels d'experts consultés, ainsi qu'une inclusion systématique de représentants des personnes migrantes dans les processus d'élaboration des politiques constitueraient des avancées significatives. L'idée d'observatoires citoyens des politiques

migratoires, capables d'interpeller les décideurs sur les angles morts des discours dominants, mérite également d'être explorée.

Sur le plan normatif, enfin, les résultats rappellent que la durabilité d'un partenariat migratoire ne peut reposer indéfiniment sur la seule légitimation discursive. La coopération UE–Maroc a produit des résultats réels en termes de renforcement des capacités institutionnelles marocaines, et le Maroc a effectivement développé une politique migratoire interne plus complexe qu'au début des années 2000. Tant que cette coopération restera associée à des pertes humaines aux abords de Melilla et à des pratiques d'expulsions parfois qualifiées de violentes et documentées par plusieurs organisations internationales crédibles, ainsi qu'à un cadre juridique de l'asile demeurant inachevé plus de dix ans après son annonce, aucun cadrage discursif ne saurait, à lui seul, en assurer une légitimation durable. La prise en compte réelle des droits des personnes migrantes n'est pas seulement une exigence éthique, elle est la condition d'une légitimité politique que les think tanks, à eux seuls, ne peuvent pas fabriquer.

En définitive, comprendre le rôle des think tanks dans la politique migratoire UE–Maroc, c'est comprendre une dimension essentielle du gouvernement contemporain des migrations, un gouvernement qui se construit autant par des instruments et des financements que par des discours et des producteurs d'idées, et dont la légitimité dépend autant de l'efficacité de ses effets que de la solidité de ses justifications. L'enjeu, pour la recherche comme pour l'action publique, est de rendre visible cette dimension souvent invisible de la fabrique des politiques migratoires, et, ce faisant, d'élargir l'espace du possible dans un domaine où la naturalisation de certaines options a trop longtemps réduit le champ des alternatives.

BIBLIOGRAPHIE

I. Monographies, thèses et ouvrages collectifs

- Boswell, C. (2009). *The political uses of expert knowledge: Immigration policy and social research*. Cambridge University Press. <https://doi.org/10.1017/CBO9780511609268>
- Bourdieu, P. (2001). *Langage et pouvoir symbolique*. Fayard.
- Foucault, M. (1971). *L'ordre du discours : leçon inaugurale au Collège de France prononcée le 2 décembre 1970*. Gallimard.
- Hoare, Q., & Nowell-Smith, G. (Éd. & Trad.). (1971). *Selections from the prison notebooks of Antonio Gramsci*. Lawrence & Wishart.
- Konrad-Adenauer-Stiftung. (2021). *Regards croisés sur la question migratoire au Maroc*. KAS Maroc.
- Majone, G. (1989). *Evidence, argument and persuasion in the policy process*. Yale University Press.
- Wodak, R., & Meyer, M. (Éd.). (2016). *Methods of critical discourse studies* (3e éd.). SAGE.

II. Articles scientifiques

- Belguendouz, A. (2005). Expansion et sous-traitance des logiques d'enfermement de l'UE : l'exemple du Maroc. *Cultures & Conflits*, 57, 155–219. <https://doi.org/10.4000/conflits.1754>
- Cassarino, J.-P. (2007). Informalising readmission agreements in the EU neighbourhood. *The International Spectator*, 42(2), 179–196. <https://doi.org/10.1080/03932720701406365>
- Crawley, H., & Skleparis, D. (2018). Refugees, migrants, neither, both: Categorical fetishism and the politics of bounding in Europe's 'migration crisis'. *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 44(1), 48–64. <https://doi.org/10.1080/1369183X.2017.1348224>
- De Haas, H. (2010). Migration and development: A theoretical perspective. *International Migration Review*, 44(1), 227–264. <https://doi.org/10.1111/j.1747-7379.2009.00804.x>
- El Qadim, N. (2018). Lutte contre l'immigration irrégulière et conditionnalité de l'aide au développement. *Migrations Société*, 171(1), 109–125. <https://doi.org/10.3917/migra.171.0109>
- Silga, J. (2018). The Ambiguity of the European Union Policy Discourse on the Migration and Development Nexus: Perpetuating the Colonial Legacy? *UCLA Journal of International Law and Foreign Affairs*, 24, 163–200.
- Haas, P. (1992). Introduction: Epistemic communities and international policy coordination. *International Organization*, 46(1), 1–35. <https://doi.org/10.1017/S0020818300001442>
- Krzyżanowski, M., Triandafyllidou, A., & Wodak, R. (2018). The mediatization and the politicization of the 'refugee crisis' in Europe. *Journal of Immigrant & Refugee Studies*, 16(1–2), 1–14. <https://doi.org/10.1080/15562948.2018.1428385>
- Lahlou, M. (2018). Migration dynamics in play in Morocco: Trafficking and political relationships. *IAI–MENARA Working Papers*, 26. <https://www.iai.it/en/publicazioni/migration-dynamics-play-morocco>
- Manners, I. (2002). Normative power Europe: A contradiction in terms? *Journal of Common Market Studies*, 40(2), 235–258. <https://doi.org/10.1111/1468-5965.00353>
- Natter, K. (2014). The formation of Morocco's policy towards irregular migration (2000–2007). *International Migration*, 52(5), 15–28. <https://doi.org/10.1111/imig.12114>
- Stone, D. (2004). Transfer agents and global networks in the 'transnationalization' of policy. *Journal of European Public Policy*, 11(3), 545–566. <https://doi.org/10.1080/13501760410001694291>
- Tittel-Mosser, F. (2018). Reversed conditionality in EU external migration policy: The case of Morocco. *Journal of Contemporary European Research*, 14(4), 324–341. <https://doi.org/10.30950/jcer.v14i4.847>
- Wunderlich, D. (2010). Differentiation and policy convergence against long odds: Insights from implementing EU migration policy in Morocco. *Mediterranean Politics*, 15(2), 249–272. <https://doi.org/10.1080/13629395.2010.485052>

III. Rapports, notes et documents institutionnels

- Abderrahim, T. (2019). *A tale of two agreements: EU migration cooperation with Morocco and Tunisia* (EuroMeSCo Paper No. 39). IEMed. <https://www.euromesco.net/publication/a-tale-of-two-agreements/>
- Commission européenne. (2016). *Premier rapport de mise en œuvre du Cadre de partenariat avec les pays tiers* (COM(2016) 700 final). <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=COM:2016:700:FIN>
- Commission européenne/SEAE. (2022). *Soutien de l'UE au Maroc en matière de migration : EUTF* [Fiche projet]. <https://ec.europa.eu/trustfundforafrica/region/north-africa/morocco>
- CONCORD Europe. (2018). *Partnership or conditionality? Monitoring the migration compacts and the EU trust fund for Africa*. <https://concordeurope.org/resource/partnership-or-conditionality/>
- ECRE. (2020). *Civil society input to EU-Africa cooperation on migration: The case of Morocco* [Working Paper]. ECRE.

- EuroMeSCo. (2018). *Changing the lenses in Euro-Mediterranean relations: Annual conference report, Rabat, 12–13 juillet 2018*. IEMed/EuroMeSCo.
- GADEM. (2022). *La chasse aux migrants aux frontières nord du Maroc*. Groupe Antiraciste de Défense et d'Accompagnement des Étrangers et Migrants.
- Human Rights Watch. (2025). *World report 2025: Morocco/Western Sahara*. <https://www.hrw.org/world-report/2025/country-chapters/morocco>
- ICMPD. (2019). *Migration EU eXpertise (MIEUX) 2009–2015: Rapport final*. <https://www.icmpd.org/our-work/projects/mieux>
- Institut français des relations internationales. (2019). *Analyses géopolitiques et notes de recherche sur la migration euro-méditerranéenne*. Ifri. <https://ifri.org>
- Jaldi, A. S. (2025). *Les relations Maroc–UE à l'aune du Nouveau Pacte pour la Méditerranée* (Policy Paper No. 39/25). PCNS. <https://www.policycenter.ma/publications/les-relations-maroc-ue-laune-du-nouveau-pacte-pour-la-mediterranee>
- Kervyn, E., & Shilhav, R. (2017). *An emergency for whom? The EU emergency trust fund for Africa* [Oxfam Briefing Paper]. Oxfam International.
- OIM. (2024). *World migration report 2024*. <https://worldmigrationreport.iom.int/>
- Policy Center for the New South. (2024). *The migration dilemma*. PCNS.